



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche en Économie et Droit

CRED

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Panthéon – Assas



Décembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

● **Notation de l'unité : Centre de Recherche en Économie et Droit**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
NN	NN	NN	NN	NN	A+



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Centre de Recherche en Économie et Droit

Acronyme de l'unité : CRED

Label demandé : EA

N° actuel :

Nom du directeur
(2012-2013) :

Nom du porteur de projet
(2014-2018) : M. Bruno DEFFAINS

Membres du comité d'experts

Président : M^{me} Agnès FESTRE, Amiens.

Experts :

M. Bernard BAUDRY, Lyon (Représentant du CNU)

M. Serge BLONDEL, Angers.

M. Tanguy VAN YPERSELE, Aix en Provence.

M. Stéphane VIGEANT, Lille.

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Étienne FARVAQUE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Bertrand CRETTEZ (Vice-Président Conseil d'Administration)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Recherche en Économie et Droit (CRED) est un projet de création d'une équipe d'accueil (EA) qui résulte de la fusion entre l'équipe d'accueil conventionnée ERMES (« Équipe de Recherche sur les Marchés, l'Emploi et la Simulation », EAC 7181 CNRS) et la structure fédérative (« Laboratoire d'économie du droit » de l'Université Panthéon – Assas). Les deux structures pré-existantes disparaîtront si le projet d'unité CRED voit le jour.

Équipe de Direction

Le projet est porté par M. Bruno DEFFAINS, avec l'accord unanime des membres des deux unités pré-existantes.

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012 ¹	Nombre au 01/01/2014 ²	2014-2018 Nombre de produisants du projet ³
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés		26	20
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		2	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		2	2
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6		30	22

Taux de producteurs	78,57 %
---------------------	----------------



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants		
Thèses soutenues		
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		20

2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

La direction du projet repose sur un porteur qui témoigne d'un véritable esprit d'entrepreneur et dont la légitimité scientifique est attestée à la fois par de très nombreuses publications dans le domaine de l'analyse économique du droit et par son implication dans la gouvernance d'associations scientifiques internationales dans ce domaine. Le porteur est accompagné dans sa démarche par des chercheurs dont l'expertise est avérée au niveau international dans les domaines de l'économie du droit et de la microéconomie appliquée. Peuvent témoigner de cette capacité préalable un volume important de productions scientifiques, et notamment des articles dans des revues référencées par l'AERES, mais également le fait que le projet apparaisse fédérateur (ce qui est attesté par l'adhésion de la plupart des chercheurs de l'unité ERMES (Équipe de Recherche sur les Marchés, l'Emploi et la Simulation) ainsi que quelques autres chercheurs en économie de l'Université Panthéon - Assas).

Par ailleurs, le domaine retenu « Droit et Économie » est pertinent dans le contexte de l'Université Panthéon - Assas, où les collaborations et le dialogue réciproques entre l'Économie et le Droit pourraient être fertiles en termes d'émergence de thématiques de recherche et d'offre de formations alignées avec la demande sociale. Le projet fait d'ailleurs l'objet d'un soutien politique, administratif et financier important de la part de l'Université Panthéon - Assas. Ainsi, le projet devrait bénéficier du regroupement sur un même site de l'ensemble des chercheurs en économie ainsi que des doctorants associés à l'unité, de la mise à disposition de deux personnels administratifs et de moyens budgétaires récurrents, avec également des possibilités de recrutement dans les cinq années à venir.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Le comité d'experts a regretté la mauvaise qualité du dossier déposé, qui ne permettait pas d'apprécier la cohérence du projet autant que la discussion orale a pu l'autoriser. Il demeure néanmoins une ambiguïté en ce qui concerne la politique scientifique de l'unité en création : s'agit-il de viser une stratégie de niche dans le domaine de l'analyse économique du droit (« *Law and Economics* ») ou d'une vision plus large visant à renforcer les synergies entre l'Économie et le Droit du point de vue de la recherche et de l'offre de formations adossées au laboratoire ? Ce point général est confirmé par la structuration proposée en quatre axes se chevauchant (« Organisation et réglementation des marchés », « Analyse économique du Droit », « Méthodes économiques appliquées au Droit », « Comportements, règles juridiques et normes sociales »), ce qui ne permet pas une bonne lisibilité de la politique scientifique. Le risque de cette ambiguïté est qu'elle pourrait être source de tensions dans le futur, notamment en matière de gouvernance et de recrutement (poids relatif des axes, par exemple).

Par ailleurs, le projet déposé fait état de faiblesses actuelles au plan logistique (locaux dispersés et exigus ne facilitant pas la socialisation des chercheurs et des doctorants). Tant que le projet immobilier ne sera pas réalisé, cette faiblesse subsistera.

Enfin, il s'agirait de clarifier et de préciser les évolutions en matière d'offre de formation. Le dossier ne comporte aucune indication sur ce point et la discussion n'a pas permis de lever le flou entourant les collaborations effectives, présentes et futures, en matière de master « économie et droit ». Les économistes sont-ils en soutien des juristes ou bien envisagent-ils de développer une offre en tant que pilotes, les juristes venant alors en complément ?

Cette ambiguïté soulevée en termes de politique scientifique par le comité d'experts comporte un certain nombre de risques aux niveaux de la gouvernance, de l'organisation scientifique, de la politique de recrutement et de l'offre de formation.

Recommandations

En ce qui concerne la gouvernance, il serait souhaitable que le CRED se dote rapidement de statuts et de règles de fonctionnement en cohérence avec l'ambition du projet.

Du point de vue de l'organisation scientifique, il y a lieu de lever l'ambiguïté sur le positionnement stratégique de l'unité afin d'accroître la lisibilité interne et externe du projet. Cela peut être réalisé par une meilleure intégration des axes de recherche. Par exemple, on peut proposer deux niveaux d'analyse



regroupant chacun deux des axes proposés : analyse économique du droit et expertise économique appliquée au droit.

La politique de recrutement, sans sacrifier à la qualité, devrait se fonder sur des règles d'arbitrage claires en adéquation avec la stratégie scientifique de l'unité et les possibilités de recrutement à l'échelle internationale. Elle doit veiller à équilibrer la pyramide des âges des enseignants-chercheurs. De même, la part relative des maîtres de conférences est très faible.

Enfin, le comité d'experts encourage l'équipe à mettre en œuvre rapidement le rapprochement entre économistes et juristes en matière d'offre de formation (notamment du point de vue des masters), afin de renforcer les synergies et de proposer aux étudiants des diplômes innovants et en adéquation avec la demande sociale.

Le comité d'experts encourage l'unité à mettre en place des dispositifs de soutien et d'incitation, auprès des non producteurs qui ont adhéré au projet pour qu'ils accèdent le plus rapidement possible au statut de producteur (participation aux deux séminaires, aides à la publication, ...) et auprès des jeunes chercheurs pour qu'ils développent les synergies entre l'économie et le droit dans leurs projets de recherche et leur implication pédagogique.

Le comité d'experts encourage vivement l'unité à officialiser le label CRED dès maintenant en mettant en place un site Internet, un référencement RePEc, une collection de documents de travail, en signant CRED, etc.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Sans objet (création).

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Sans objet (création).

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Sans objet (création).

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Sans objet (création).

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Sans objet (création).

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le Centre de Recherche en Économie et Droit (CRED) est un projet de création d'une Équipe d'Accueil (EA) qui privilégie la continuité et se veut fédérateur tout en insufflant une nouvelle dynamique à la recherche en économie au sein de l'Université Panthéon Assas. Il résulte pour l'essentiel de la fusion entre l'équipe d'accueil conventionnée ERMES (« Équipe de Recherche sur les Marchés, l'Emploi et la Simulation », EAC 7181 CNRS) et la structure fédérative (« Laboratoire d'économie du droit » de l'Université Panthéon Assas).

On peut comprendre que le projet fasse le choix de la stabilité, compte tenu du contexte de la recherche en économie à l'Université Panthéon Assas. Il semble tout à fait judicieux, étant donné la vocation majoritairement juridique de cette université, de vouloir développer plus en avant le dialogue réciproque entre l'économie et le droit, sans remettre en question la volonté de poursuivre les relations établies avec le Laboratoire d'Économie Mathématique et de Microéconomie Appliquée (LEMMA – EA 4442, la seconde unité de recherche en Économie de l'Université Panthéon - Assas). L'aspect fédérateur du projet est à mettre à l'actif de son promoteur mais il constitue aussi une prise de risque étant donnée l'adhésion de chercheurs actuellement non produisant.

L'orientation stratégique de ce projet est pertinente. Il bénéficie du soutien politique, administratif et financier de la part de l'Université Panthéon Assas et du PRES Sorbonne Université. Le comité d'experts ne doute pas de la capacité de direction dont fait preuve le porteur de ce projet. L'intention de regrouper l'ensemble des chercheurs et des doctorants du CRED encadrés par deux administratifs au sein d'un même bâtiment constitue une illustration de cette volonté de l'université de soutenir le projet. La programmation de 4 à 5 postes de professeurs et de 3 à 4 postes d'enseignants-chercheurs par les Conseils de l'Université pour le prochain contrat contribuent à envisager sa pérennité.

Cependant la politique scientifique telle qu'elle est exposée dans le rapport ne permet pas de lever l'ambiguïté entre le choix d'une stratégie de niche dans le domaine de l'analyse économique du droit (« *Law and Economics* ») ou celui d'une orientation plus large visant à explorer de manière systématique les synergies entre l'Économie et le Droit. La structuration proposée en quatre axes : « Organisation et réglementation des marchés », « Analyse économique du Droit », « Méthodes économiques appliquées au Droit », « Comportements, règles juridiques et normes sociales » ne reflète ni l'une ni l'autre de ces stratégies et nuit à la lisibilité du projet scientifique, ce qui peut être source de tensions dans le futur, notamment en matière de gouvernance et de recrutement (voir les recommandations du comité d'experts).



Les perspectives en matière de renouvellement de l'offre de formation sont très encourageantes. Un projet de collège en économie associant des enseignements juridiques et un projet de licence bidisciplinaire en Droit-et en Économie sont en cours d'évaluation. Ces deux projets s'inscrivent dans la logique du CRED et constitueront un avantage comparatif pour les étudiants issus de ces formations.

Les négociations avec les Universités de Yale et de Lausanne qui devraient aboutir constituent un atout fort car ces collaborations renforcées permettront une ouverture internationale aux doctorants.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite : 20 décembre 2012

Lieu de la visite : Siège de l'AERES

Institution : AERES

Adresse : 20 rue Vivienne, 75002 Paris.

Déroulement ou programme de visite

09h30: Réunion du comité

11h00: Audition du porteur de projet, M. Bruno DEFFAINS, accompagné de
M. Étienne LEHMANN

12h15: Audition du Vice-Président du Conseil d'Administration, M. Bertrand CRETTEZ

1300h: Déjeuner

13h45: Réunion du comité

16h00: Fin des travaux

5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

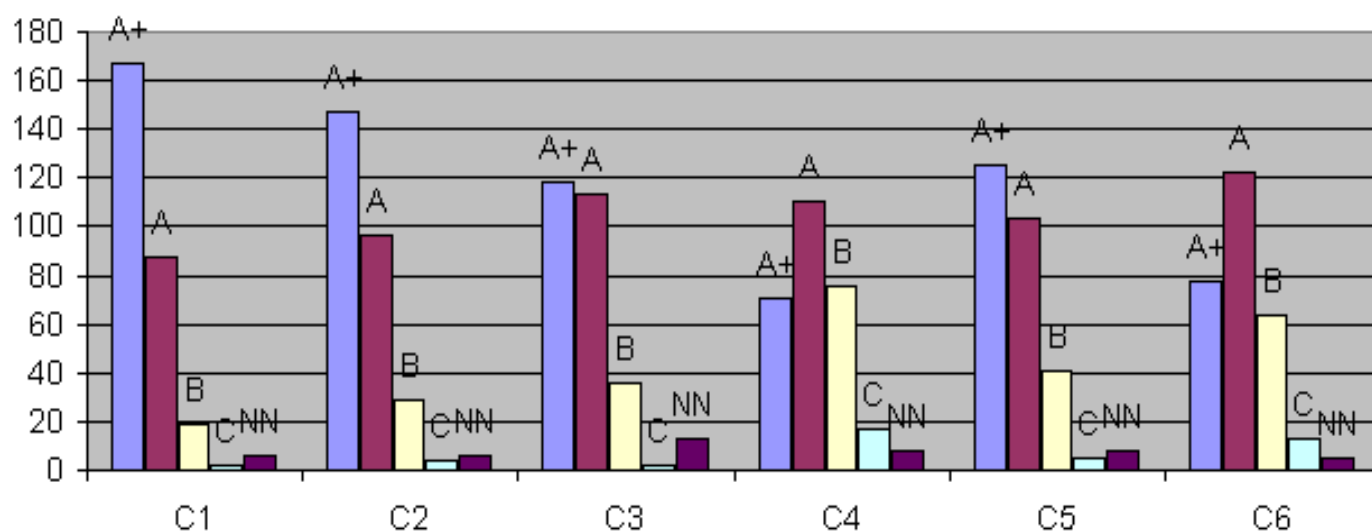
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
– PARIS II –

Réponse des membres du projet CRED au rapport de l'AERES

Rédacteur : Bruno DEFFAINS

A la suite de la réception du rapport de l'AERES prolongeant la rencontre avec le comité en décembre 2013, les membres du projet CRED se sont réunis le mardi 26 mars 2013. Ils se félicitent de l'avis globalement favorable du comité quant au positionnement général du projet et à la stratégie adoptée en vue de créer une nouvelle équipe d'accueil à Paris 2.

Ils souhaitent également apporter plusieurs éléments de réponse compte tenu des commentaires détaillés du comité.

En premier lieu, les membres de l'équipe prennent note de la nécessité de doter l'équipe d'un conseil de laboratoire formel. Après discussion, il est décidé que celui se composerait de la manière suivante :

- Un directeur et un directeur adjoint élu,
- Les quatre enseignants-chercheurs porteurs des axes du laboratoire,
- Un membre du personnel,
- -Deux doctorants élus.

Le conseil de laboratoire se réunira au mois une fois tous les trois mois.

En second lieu, les membres du projet CRED souhaitent lever toute ambiguïté concernant la politique scientifique de l'unité. Il n'est pas question de s'engager dans une politique de niche strictement limitée à l'approche Law and Economics. Au contraire, la politique scientifique du futur laboratoire se veut rassembleuse et fédérative dans la mesure où il s'agit d'explorer toutes les possibilités de développer les relations entre Sciences Juridiques et Sciences Economiques (par exemple la réglementation ou la politique de la concurrence ainsi que les approches empiriques et expérimentales permettant de mesurer l'impact des réformes juridiques et institutionnelles). C'est précisément ce qui justifie l'organisation en quatre grands axes susceptibles de mettre en œuvre des projets ciblés mais aussi de collaborer les uns avec les autres. Il est à noter que cette organisation a été établie au terme d'un processus d'échanges tout au long de l'année 2012. Au terme de ce processus, chacun des membres du projet a ainsi eu la possibilité de s'identifier à un ou plusieurs axes. C'est précisément cette démarche qui garantit à la fois la cohérence d'ensemble et l'adhésion de chacun. Loin de créer de l'ambiguïté, les membres du projet sont unanimes pour considérer que cette structuration traduit un véritable souci d'équilibre et de clarté dans la politique scientifique proposée.

En troisième lieu, les membres du projet CRED souhaitent préciser les interactions recherche et formation. Le CRED aura vocation à servir d'équipe d'accueil à l'ensemble des masters de Sciences Economiques de L'Université Panthéon Assas, et notamment le Master de «Droit et Économie».

Par ailleurs, les membres du CRED sont également sensibles à la remarque du comité les encourageant à développer et à clarifier les relations avec les juristes. De ce point de vue, la volonté des membres du projet est de contribuer à la diffusion des connaissances économiques à destination des juristes, ce qui se traduit par une implication croissante des économistes dans les formations à destination des juristes. Cela inclue notamment les enseignements d'économie au sein du collège de Droit et des masters de droit privé et de droit public, et le développement d'une bi-licence « Économie et droit » au sein de l'Université. Toutefois, il est également important de comprendre que le renfort des juristes dans les projets pédagogiques des économistes est également un élément essentiel de la stratégie de développement du laboratoire tant du point de vue de la formation (exemple du master de Finance où l'apport des spécialistes de droit bancaire et financier est essentiel) que du point de vue des projets scientifiques.

En quatrième lieu, les membres du CRED feront en sorte de veiller à la qualité et à l'équilibre des recrutements futurs. Il est d'ores et déjà acquis que la mise en place des comités de recrutement se fera en étroite relation avec l'ensemble des membres de l'équipe dans un souci de transparence et de communication. Les membres du CRED sont également attachés à développer leur politique de recrutement en bonne intelligence avec le LEM afin d'assurer un développement cohérent et équilibré de la formation et de la recherche en économie à Paris 2.

En cinquième et dernier lieu, les membres de l'équipe sont particulièrement sensibles à la remarque du comité sur la nécessité de regrouper l'ensemble des personnels en un lieu unique, s'agissant des enseignants-chercheurs et des doctorants notamment. A l'heure actuelle, l'Université s'efforce de trouver une solution allant en ce sens et à proximité des pôles du « campus » de Paris 2, en l'occurrence à proximité du Panthéon et/ou du centre Assas.

Paris, le 28 mars 2013

Professeur Bruno DEFFAINS
Porteur du Projet

